



## SIVOM DES TROIS-ÉPIS

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de COLMAR-RIBEAUVILLÉ

Nombre de délégués élus  
9

Délégués en fonction  
9

Délégués présents  
8

### PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

**DU 19 septembre 2019 à 18h30**

**Étaient présents :**

M Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr  
M Marc SCHIELE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délégué d'Ammerschwihr  
Mme Anne-Rose HAAS GEISS, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, déléguée de Turckheim  
M. Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim  
M Gérard GLENAT, délégué de Turckheim  
M. Bruno MEYER, délégué d'Ammerschwihr  
Mme Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO, déléguée d'Ammerschwihr  
M Jean-Luc LAMEY, délégué suppléant de Niedermorschwihr

**Étaient excusés :**

M. Aimé KUNTZMANN, délégué de Niedermorschwihr  
Mme Anneliese FRUH, déléguée suppléante de Turckheim  
Mme Claudia MARCHAL, déléguée de Niedermorschwihr

**Assistait également :**

Mme Laure LAPLAGNE, secrétaire générale du SIVOM

Monsieur Daniel BERNARD accueille l'assemblée à 18h35, puis, constatant que le quorum est atteint pour valablement délibérer, ouvre la séance.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. **Communications**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2019**
3. **Harmonisation de la limitation de vitesse sur le site**
4. **Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public**
5. **Renouvellement de la convention pour la restauration scolaire**
6. **Divers**

## Communications

- Date prochain Comité Directeur : 12 décembre 2019 à 18h30
- Un accident routier est survenu la 12 août dernier impliquant un grumier. Celui-ci a perdu le contrôle de son camion dans la descente des trois Epis vers Turckheim au niveau de l'hôtel l'Alexain. Heureusement il n'y a eu aucun blessé, mais des dommages sur le mobilier urbain et la signalisation : un muret et un candélabre, ont été endommagés. Un constat a été établi avec le chauffeur.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2019 : 19/2019

Le compte-rendu de la séance du 6 juin 2019 a été transmis aux membres du Comité Directeur.

- il est adopté à l'**UNANIMITE**

## Harmonisation de la limitation de vitesse sur le site: 20/2019

A la suite de la sollicitation d'un administré du site sur le manque d'uniformité des limitations de vitesse, M. BALDUF propose au Comité de mener une réflexion afin d'uniformiser la réglementation de la vitesse aux Trois Epis.

**Entendu** les explications du Président,

Après en avoir débattu, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**:

**Demande** aux Maires des trois Communes d'harmoniser la vitesse du centre des Trois Epis à 30km/h ; et donc de prendre les arrêtées en conséquence

**Précise** que le SIVOM prendra en charge la signalétique nécessaire

**Rejette** la demande d'installation d'un passage piétons à la sortie du site vers Labaroche, jugé trop dangereux pour les piétons par le manque de visibilité

**Demande** au Président de relancer le Conseil départemental sur une amélioration de la signalétique au carrefour du bas du site (lorsque l'on monte depuis Niedermorschwihr et Turckheim)

**Propose** d'inscrire l'acquisition d'un radar pédagogique à l'ordre du jour du débat d'orientation budgétaire

**Autorise** le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

## Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public: 21/2019

Vialis propose le renouvellement de son contrat de maintenance des installations d'éclairage public situé dans le cadre du périmètre du SIVOM pour une durée de 4 ans et pour un estimatif de 175 points lumineux. L'indemnité annuelle est fixée à 27€HT/foyer pour les sources à décharge/an et à 15€ HT/foyer pour les sources à LED/an. En 2018, nous comptons 163 points lumineux.

**Entendu** les explications du Président,

Un débat s'ouvre sur la question du parking des Antonins qui ne fait pas partie du périmètre du SIVOM. M Marc SCHIELE s'oppose à ce que ce parking ne fasse pas partie du contrat, de même que les 2 autres délégués d'Ammerschwih. Il argumente en précisant que d'autres équipements sont hors périmètre et entretenus par le SIVOM.

M Le Président, précise que des conventions spécifiques ont été prises pour les autres équipements comme le skate-park ou le déneigement.

M BALDUF précise que le Président a juridiquement raison de demander l'exclusion de ce parking, mais compte tenu de la situation et de l'impact, il propose de le laisser dans le contrat mais de réfléchir d'une manière plus globale au périmètre du SIVOM.

Mme HAAS GEISS suggère dans le cadre d'une discussion du périmètre d'intégrer le parking des Antonins dans le périmètre du SIVOM afin de pouvoir à terme éventuellement en faire un parking payant et donc générer des recettes nouvelles pour le SIVOM.

M le Président demande alors à ce que la Commune d'Ammerschwih fasse un courrier au SIVOM pour demander la prise en charge de ce parking, hors périmètre, sous réserve de l'accord des communes pour modifier les statuts.

Après en avoir débattu, le Comité Directeur, à l'**UNANIMITE**:

**Décide** de renouveler le contrat de maintenance des installations d'éclairage public pour une durée de 4 ans, tel que proposé par VIALIS en précisant qu'il conviendra de refaire un comptage des points lumineux.

**Autorise** le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

### Renouvellement de la convention pour la restauration scolaire: 22/2019

Par décision du 22 juin 2017, le Comité Directeur a autorisé la signature d'une convention entre le restaurateur « l'Ange » et le SIVOM.

Cette convention établissait la prise en charge financière des repas des élèves du site scolarisés à NIEDERMORSCHWIHR par le SIVOM, à savoir 7€/repas. Rappelons que le SIVOM refacture les repas aux parents, à hauteur de 3€/repas pour l'année 2019.

A compter de la rentrée scolaire 2019, le prix du repas est passé à 8€. Cette augmentation a été validée par la Commune de Niedermorschwihr par délibération du 18 juin 2019. Il convient donc d'établir une nouvelle convention sur cette base financière.

**Entendu** les explications du Président,

Monsieur MEYER propose que cette augmentation soit répercutée sur le tarif appliqué aux parents

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, avec **5 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Marc SCHIELE, Bruno MEYER, Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO)**

**Valide** la proposition de convention pour la restauration scolaire sur la base de 8€ le repas, soit 5€ à la charge du SIVOM et 3€ à la charge des parents.

**Autorise** le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision

### Divers

- Le SIVOM a été destinataire d'une demande de subvention pour l'association Vélo Club des Trois Epis pour 2020. Celle-ci sera traitée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Dans ce même courrier cette association développe son projet à savoir proposer toutes l'année une activité et aussi remettre en état des parcours à vélo sur le site. Cette association sollicite également un local dans lequel elle pourrait entreposer son matériel. M Le Président propose le club house de tennis, actuellement occupé par l'association Essor des Trois Epis, organisatrice de la course des voitures anciennes qui se déroule 1 fois par an sur le site. A l'unanimité, le Comité est favorable à proposer ce local pour le Vélo Club et à dénoncer la convention avec l'association Essor des Trois 2pis.
- M le Président fait part au Comité de plusieurs interpellations qu'il a eu courant l'été sur l'état très dégradé des courts du terrain de tennis. Il propose au Comité d'étudier un projet de réfection du terrain dans le cadre du Débat d'orientation Budgétaire.
- Bilan de la manifestation « Balade Artistique » du 18 août 2019 par Monsieur Gérard GLENAT :
  - Les exposants du bas des Trois Epis sont très contents de la fréquentation. En revanche les exposants de la rue du Galtz et de la rue des Chevaliers de Malte ont eu une faible fréquentation. Le constat est donc que les visiteurs ne montent pas jusqu'au centre. Il faudrait ajouter des exposants au niveau de la roseraie, pas au-delà au niveau du haut du site. Le fléchage est également à revoir.
  - L'idée d'une manifestation sur le thème de l'art est néanmoins à conserver de même que l'implication des habitants du site
- Calendrier des manifestations à venir :
  - Journées du Patrimoine aux Trois Epis : 22 septembre avec la visite du pèlerinage et de la chapelle
  - 29 novembre 2019 : concert des Noëlies

**L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne sollicitant la parole,**

**le Président lève la séance à 19h18.**

**Le Président, Daniel BERNARD**



**TABLE DES MATIERES DES DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR,  
 Séance du 19 septembre 2019**

1. Communications
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2019
3. Harmonisation de la limitation de vitesse sur le site
4. Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public
5. Renouvellement de la convention pour la restauration scolaire
6. Divers

Séance du 19.09.2019 :

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	Daniel BERNARD, Président, délégué de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Marc SCHIELE, 1 <sup>er</sup> Vice-Président, délégué d'Ammerschwihir	
	Tous les points	Anne-Rose HAAS GEISS, 2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente, déléguée de Turckheim	
	Tous les points	Gérard GLENAT, délégué de Turckheim	
	Tous les points	Jean-Marie BALDUF, délégué de Turckheim	
	Tous les points	Jean-Luc LAMEY, délégué suppléant de Niedermorschwihr	
	Tous les points	Bruno MEYER, délégué d'Ammerschwihir	
	Tous les points	Véronique DE OLIVEIRA CARDOSO, déléguée d'Ammerschwihir	

Document certifié exécutoire, compte tenu de sa notification en Préfecture de Colmar,  
 le : 25 Septembre 2019  
 & de sa publication aux Trois-Epis, le même jour.  
 Le Président, Daniel BERNARD



